

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 9/2025  
24 février 2025

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve la création d'une entreprise conjointe par ABO Global Trading et Carmeuse**

Le 21 février 2025, l'Autorité belge de la Concurrence (l'Autorité) a approuvé la création d'une entreprise conjointe de plein exercice par ABO Global Trading et Carmeuse dans le secteur des additifs minéraux.

La concentration a été notifiée le 11 février 2025 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

ABO Global Trading est une société spécialisée dans l'achat et la vente de sous-produits et de flux de déchets, avec une attention particulière portée aux matériaux provenant de l'industrie sidérurgique. Ces sous-produits comprennent des granulats secondaires et recyclés pour la production de béton. Les clients d'ABO Global Trading sont des aciéries, des fonderies, des ferrailleurs et d'autres acteurs industriels.

Carmeuse est un groupe belge actif dans le domaine des matériaux avec des compétences de base dans l'exploitation minière, l'équipement et les solutions d'ingénierie. Carmeuse extrait et transforme principalement le calcaire et la dolomie en chaux et produits connexes et est également active dans la vente et la distribution de ces produits. Ces produits sont utilisés dans une large gamme d'industries et d'applications. Carmeuse vend notamment du filler calcaire comme additif pour la production de béton.

L'entreprise conjointe en question sera active dans la production et la vente d'additifs minéraux, pouvant servir d'alternatives au ciment ou à d'autres additifs minéraux pour la production de ciment et de béton.

Dans sa décision du 21 février 2025, l'Autorité a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (l'Autorité) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'Autorité poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'Autorité coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).